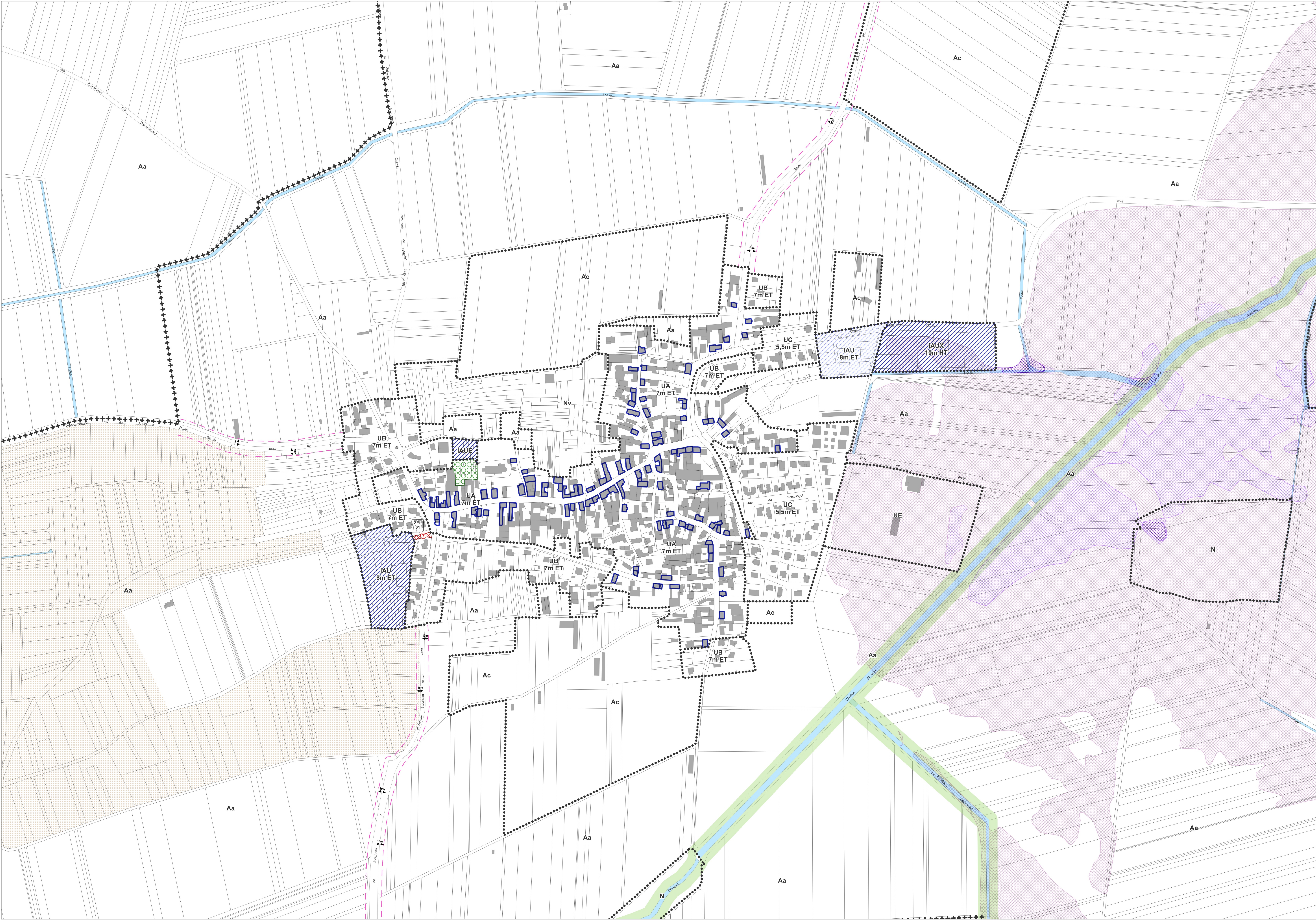




DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- ++++ limite communale
- limite de zone

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- emplacement réservé

PROTECTIONS

- bâtiment remarquable soumis a permis de démolir
- espace contribuant aux continuités écologiques
- espace planté à conserver ou à créer
- linéaire commercial à protéger

AUTRES DISPOSITIONS

- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- marge de reculement et cotation
- secteur AOC inconstructible du SCOT
- site potentiellement pollué
- bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, au titre de l'art. R 151-34 du Code de l'Urbanisme

UC1

- désignation de la zone
- 6m ET hauteur à l'égout du toit
- 6m HT hauteur hors tout

BAR 04

- numéro d'opération

CCD

- numéro de changement de destination

Niveaux d'aléa inondation par débordement de cours d'eau du bassin versant de l'Ehn, de l'Andiau et de la Scheer (Porter à connaissance)

- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort
- aléa très fort

Communauté de Communes du PAYS DE BARR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE N° 09

Zellwiller

Modification n°2 approuvée 16 Juillet 2026

Échelle : 1/2000